



L'an deux-mille vingt-trois, le douze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal Pochat-Baron, Maire

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoints au Maire :** Cheneval Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, Labaye Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** Camus Isabelle, Cenci Antoine, Charbonnier Virginie, Devesa Marie, Gernais Benjamin, Laoufi Nadia, Laverrière Magali, Macherat Martial, Moenne Monique, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Pillet Isabelle, Vaur Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de Bochaton Maryse à Moenne Monique; de Milesi Gérard à GOY Corinne ; de Staropoli Michel à Macherat Martial ; de Valentin Pierre à Pochat-Baron Pascal

**Absents :** GAVARD-PERRET Alexandre, CHEMINAL Joëlle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Gérald VIGNY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 4
Votants : 24

Délibération n° D2023\_083 – DOMAINE ET PATRIMOINE

**Convention de mise à disposition de locaux à l'association Siel Bleu**

L'association Siel Bleu intervient auprès des personnes âgées dans le cadre d'une activité de gymnastique douce et d'ateliers d'équilibre.

Elle sollicite l'utilisation de la salle de danse sise dans l'espace enfance jeunesse, le jeudi de 9h à 10h, hors périodes de vacances scolaires. Une convention vient organiser cette mise à disposition.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation des locaux entre la Commune et l'association Siel Bleu
- **AUTORISE M. le Maire** à signer cette convention.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron



Le secrétaire de séance

Gérald VignY

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 17/10/23

Publication en ligne le 17/10/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAUPUIS